

Vendredi 13 juin 2008, au siège du Conseil pontifical pour les laïcs, le décret par lequel a été concédée l'approbation définitive de ses statuts, a été remis à l'équipe internationale du *Chemin Néocatéchuménal*. Ce décret d'approbation, qui porte la date du 11 mai 2008, solennité de la Pentecôte, constitue sans aucun doute une étape importante de la vie de cette réalité ecclésiale, née en Espagne en 1964. Cet acte a requis diverses consultations à différents niveaux. Durant la période d'approbation *ad experimentum* des statuts, le Conseil pontifical pour les laïcs a eu l'occasion de constater les nombreux fruits que le *Chemin Néocatéchuménal* apporte depuis sa naissance à l'Église en vue de la nouvelle évangélisation, à travers une pratique catéchétique et liturgique accueillie et mise en valeur – au cours de ses quarante années d'existence – dans de nombreuses Églises particulières. Par conséquent, à la suite d'une révision attentive du texte statutaire et de l'insertion de quelques modifications qui ont été estimées nécessaires, le Conseil pontifical pour les laïcs a décidé de concéder l'approbation définitive des statuts.

Au cours de l'audience accordée aux membres du *Chemin Néocatéchuménal*, le 12 janvier 2006, le Pape Benoît XVI avait déclaré: «Votre action apostolique entend s'inscrire au cœur de l'Église, en totale harmonie avec ses directives et en communion avec les Églises particulières où vous irez œuvrer, en valorisant pleinement la richesse des charismes que le Seigneur a suscités à travers les initiateurs du *Chemin*». Plus récemment, le 17 mai dernier, durant l'audience à l'occasion d'un séminaire d'étude pour évêques, organisé par le Conseil pontifical pour les laïcs, le Pape affirmait que « les mouvements ecclésiaux et les communautés nouvelles sont une des nouveautés les plus importantes suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église pour la mise en œuvre du Concile Vatican II». Se référant ensuite aux paroles qu'il adressa à un groupe d'évêques allemands en visite *ad limina* pour les exhorter: « Je vous demande d'aller au devant des mouvements avec beaucoup d'amour » (18 novembre 2006), Benoît XVI a voulu ajouter, entre autres considérations: « Il nous est demandé à nous, pasteurs, d'accompagner de près, avec une sollicitude paternelle, de manière cordiale et sage, les mouvements et les communautés nouvelles, pour qu'ils puissent généreusement mettre au service de l'utilité commune, de manière ordonnée et féconde, les nombreux dons dont ils sont porteurs et que nous avons appris à connaître et à apprécier ». Dans cette perspective, il faut souhaiter que les statuts du *Chemin Néocatéchuménal*, approuvés maintenant sous forme définitive puissent constituer un instrument valide au service de cette réalité ecclésiale, afin qu'elle contribue au bien de toute l'Église.